



Conseil Communal
1266 DUILLIER

1266 Duillier, le 22 mars 2016

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier
du 21 mars 2016 à 20h00**

Présidence : Willy Jaques, Président

Le Président ouvre le 18ème conseil de la législature. Il salue l'Assemblée et la Municipalité

41 conseillers : 34 conseillers sont présents, 7 conseillers sont excusés.

Excusés : Paul Christener, Eric Favre, Markus Mathys, Nathalie Métroz – Béatrice Schwendener – Corine Sinner – André Stäubli

Absent : aucun

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Depuis notre dernier conseil, nous avons eu à déplorer tour à tour les décès de MM. Edouard Chapallaz, Jean-Pierre Mühlemann et Hermann Ortlieb.

Monsieur Edouard Chapallaz, né le 4 mars 1921 à Thayngen (SH). Originaire de Montanaire (VD), il est arrivé à Duillier le 1^{er} novembre 1958. Alors doyen du village, M. Chapallaz est décédé le 7 février dernier. Après une formation de tourneur, il travailla en Suisse alémanique, à Genève puis à Gland, comme directeur technique chez Cermic et enfin à l'Ecole des Arts décoratifs de Genève comme professeur. Son installation à Duillier ne passa pas inaperçue. Sa villa, avec ses deux corps aux toits à pans unique, fut une des premières au village. Il y installa trois fours à céramique et une salle d'exposition. La maîtrise de Chapallaz tenait dans sa capacité à inventer et sa recherche permanente de perfection. Son talent, mondialement reconnu, fut souvent récompensé. Il aimait citer son premier prix au concours international de la céramique d'Art à Faenza, en 1967. Ses œuvres sont exposées dans les grands musées du monde, au Japon, au Mexique, aux Etats-Unis ou en Allemagne. Son talent fut même reconnu chez nous puisqu'il reçut en 1988 le grand prix des Arts appliqués de la Fondation Vaudoise pour la création artistique. A Duillier, Edouard Chapallaz a mené une existence discrète et à l'abri du grand tapage. Il a cependant été membre, puis président du conseil Général.

Monsieur Jean-Pierre Mühlemann, né le 23 avril 1930 à Vufflens-le-Château (VD) et originaire de Dürrenroth (BE), est décédé le 24 février dernier.

Jean-Pierre est arrivé à Duillier avec ses parents alors qu'il avait 18 ans. Son attachement et son dévouement à notre commune et à nos sociétés locales a été constant durant toutes les années où il vécut au village. Il fut en effet remplaçant du Boursier communal, Conseiller général, puis Municipal durant deux législatures et enfin archiviste communal. Très attaché à la vie de notre communauté, Il fut entre autre conseiller de Paroisse, membre de l'Alpina et chanteur du Flonzelet, notre ancien chœur villageois dont il fut longtemps le caissier.

Il était l'époux de notre collègue Marianne Mühlemann, à qui je présente, au nom du Conseil communal, nos sincères condoléances.

M. Hermann Ortlieb, retraité, est né le 23 décembre 1938. Il était originaire de Boudry NE. Nous avons appris aujourd'hui son décès survenu avant-hier 19 mars. Il s'était établi à Duillier le 26 juin 1986.

Informaticien de profession, il avait contribué lors de la législature précédente à la mise à jour de notre système informatique.

En la mémoire de ces trois citoyens du village, je vous prie de vous lever et de respecter une minute de silence.

Suite au décès de M. Chapallaz, notre Doyen est maintenant M. Jean-Jacques Emery, né le 8 août 1921
Notre Doyenne est Mme Georgette Magnin, née le 15 avril 1925. Souhaitons longue et heureuse vie à ces deux aînés.

Communication du conseil

L'élection des membres du Conseil a été tacite pour le 2^{ème} tour. Le Conseil sera au complet avec 45 membres. Il manque encore les 7 viennent ensuite. La liste d'inscription est ouverte au bureau du secrétaire municipal.

L'assermentation du futur Conseil est prévue le 24 mai à 19h00 sous la Présidence du Préfet.

Prochaine séance du Conseil : jeudi 9 juin 2016.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015;
2. Communication(s) de la Municipalité ;
3. **Préavis No 001/16** –DISREN;
4. **Préavis No 002/16** – Statuts du Conseil régional;
5. **Préavis No 003/16** – Vente de la parcelle 515 Villa Bougenier;
6. Nomination d'un-e scrutateur/trice ;
7. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

2. Communications de la Municipalité

➤ **Jacques Mugnier, Syndic**

Parcelle Malherbe

La Municipalité a décidé d'inviter la Fondation Equitim pour présenter un projet de collaboration pour le développement de la parcelle de la Ferme Malherbe. La Fondation Equitim a été créée pour répondre à une problématique de société, soit offrir un logement à loyer abordable accessible à la classe moyenne.

Cette fondation, via ses représentants, a présenté son organisation, ses buts et avec le soutien d'un bureau d'architecte, un projet pour la parcelle susmentionnée.

Le Syndic précise que sa présentation a pour but de montrer dans quelle mesure cette parcelle pourrait être développée.

Marco Coletta : si j'ai bien compris, la commune reste propriétaire du terrain et Equitim finance la construction des bâtiments,

Fondation Equitim : La commune reste propriétaire du foncier. C'est la fondation qui investit pour la construction. La commune définit le type de logement et le type de loyers souhaités. La commune apporte le terrain (20% de l'ensemble de l'opération) et la fondation investit dans la construction (80%). Chaque franc de loyer encaissé sera réparti selon le même principe en fonction de l'apport de chacun.

Christian Chambordon : si on donne un blanc seing à la fondation, comment se choisit l'architecte ? y a-t-il un concours ou une autre solution est privilégiée ?

Fondation Equitim : on vise un partenariat et non un blanc seing. Il y aura une commission de construction pour discuter des choix. Le choix de l'architecte est totalement transparent. Dans certaines opérations, il y a un mini concours, mandat d'étude parallèle. Dans ce cas, Equitim a délibérément choisi et proposé de travailler avec un bureau d'architecture qui a proposé des solutions. De manière transparente, nous indiquons que nous désirons travailler avec ce bureau d'architecture car nous avons affaire à des partenaires avec qui nous pouvons proposer un dialogue.

Chantal Binetti : est-ce que l'accueil du parascolaire peut faire partie de cette nouvelle construction ?

Le Syndic : oui, on peut l'imaginer, mais aujourd'hui, ce n'est pas le sujet de la discussion car le projet n'en est pas encore à ce stade d'avancement, mais oui, on a la vision d'intégrer du scolaire et parascolaire avec la zone de logement.

Dario Fossati : comment s'articulent les relations entre la Fondation et la SA ?

Equitim : La fondation appartient aux investisseurs (4 caisses de pension). Pour gérer l'ensemble des projets construits par la Fondation, celle-ci a mandaté une SA. La SA est la société de gestion. Il n'y a pas de marge bénéficiaire, ce qui permet de garantir un prix du marché équitable.

Jean-Daniel Macherel : pouvez-vous nous citer un cas concret de réalisation ? Est-ce qu'il existe un lien entre le salaire du locataire et la location de l'appartement ?

Equitim : la Fondation a été créée en été 2015. Nous sommes en discussion avec plusieurs communes pour mettre en place ce modèle, mais nous n'avons pas encore de réalisation terminée. Concernant la fixation des loyers, le mécanisme fait effectivement que le plan financier est établi de manière transparente. En fonction de la politique du logement, le taux d'effort est fixé entre 1/3 et 1/5^{ème}. Le locataire qui aura accès à ces loyers doit consacrer entre 1/3 et 1/5^{ème} de son budget au logement. Quelqu'un qui a un salaire trop important ou insuffisant n'aura pas accès à la location.

Christian Chambordon : pourquoi faire appel à une fondation et non construire par nous-même ?

Le Syndic : c'est une possibilité que nous vous présentons, mais il est sûr qu'il y a d'autres manières de procéder.

Le Syndic : Je remercie les intervenants de ce soir. L'idée est d'aller de l'avant. Il faudra définir de manière politique où le Conseil nous permettra d'aller par rapport au projet de loyer abordable. La Loi sur l'aménagement du territoire donnera un frein à des projets. C'est aussi une interrogation que l'on a de présenter un projet de développement du logement alors que la loi sur l'aménagement du territoire doit être

appliquée. Il est difficile de donner des dates précises en fonction des éléments politiques à prendre en considération.

Présentation du DISREN

Afin de pouvoir apporter divers éléments de réponse aux conseillers, la Municipalité a invité des représentants du Conseil régional, soit MM. François Deblüe, syndic de Founex, membre du comité directeur du conseil régional et Patrick Freudiger, secrétaire du conseil régional.

Ceux-ci présentent l'organisation du district de Nyon, le plan de financement des projets régionaux ainsi que les différents projets d'intérêt général pour le développement de la région et les critères d'intérêt régional. Le Disren sera un outil indispensable pour l'octroi des subventions fédérales et cantonales.

Le Syndic précise que si la commune intervient en tant que cercle solidaire, elle ne participera pas au financement des coûts de fonctionnement qui sera géré par les communes du cercle porteur.

Philippe Gros : que se passe-t-il avec les montants non utilisés ?

François Deblüe : ils seront perdus.

Jean-Daniel Macherel : Quel est l'impact sur le Disren le fait qu'une commune ait refusé les statuts ?

François Deblüe : Cela a un impact sur les statuts. C'est un problème. Il n'y a pas que Commugny. Bogis-Bossey a donné sa démission du conseil régional. Celle-ci sera effective à la fin de cette année. Le Conseil régional demande à toutes les communes de poursuivre le passage des statuts devant les assemblées communales et en fonction des résultats, nous verrons comment nous procéderons avec la commune de Commugny qui a refusé le Disren et les statuts alors que cela apportait beaucoup d'avantage aux petites communes par rapport aux villes. Il faudra se poser la question pourquoi Commugny resterait dans le Conseil régional puisqu'ils ont tout refusé. La nouvelle législature va commencer avec les anciens statuts. C'est dommage car les petites communes avaient tout à gagner avec la nouvelle organisation, notamment avec la représentativité. On ancrerait dans les statuts la représentation du conseil législatif et avec l'augmentation pour les petites communes d'une 2^{ème} personne. Avec l'apport d'une 2^{ème} personne, cela permettrait de partager la représentation de la commune au conseil régional avec la nomination d'une personne du conseil communal.

Pour le Disren, ce n'est pas trop grave. Nous avons fait une adjonction dans les statuts d'un article 5a qui entre dans les statuts le but optionnel Disren. Le premier rôle du conseil intercommunal sera d'introduire dans les statuts du conseil régional ce but optionnel.

Par contre, le Conseil intercommunal ne peut pas modifier les statuts lorsque cela concerne la représentativité, le plafond d'endettement et les objectifs.

DEMEX

Le dépôt de matériaux d'excavation à l'étude sur notre territoire communal est toujours en consultation auprès des services cantonaux. Un premier retour nous permet de vous annoncer que le projet en question a été modifié de manière assez conséquente puisqu'il sera réalisé sur moins de la moitié de ce qui avait été prévu. La surface d'excavation concernée a été diminuée et concerne uniquement un seul propriétaire pour les terrains proches du camping du Paléo. Un projet qui ne concernera plus autrement les surfaces de terres en propriété communale, mais sur lequel nous garderons un œil attentif de son évolution jusqu'à la mise à l'enquête publique.

Route de desserte urbaine

Les études tests ont débuté pour la partie qui nous est la plus proche, soit le secteur de Prangins que l'on appellera Etraz Nord. Les résultats de l'étude seront publiés lors de l'inauguration de l'exposition publique à Prangins le 25 mai en soirée et s'étalera jusqu'au 1^{er} juin et ensuite à Nyon du 2 au 9 juin.

Allez la visiter, vous comprendrez peut-être mieux les enjeux, les processus et les raisons d'une telle réflexion sur le territoire. Pour les adeptes de l'informatique, les informations sont sur le site « RégionNyon ».

LAT

Les grandes manœuvres pour la mise en application de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ne font peut-être que commencer... et l'on voit déjà fleurir quelques initiatives, diversement appréciées dans l'une ou l'autre des communes du canton. Si le phénomène de la thésaurisation du sol n'est pas nouveau, il nous fait aujourd'hui, croyez-moi, bien suer, dans une situation de pénurie de logement, laquelle est par ailleurs appelée à s'aggraver en l'absence de mesures si l'on croit les perspectives démographiques.

Pour notre municipalité, les divers moyens d'endiguer le phénomène de thésaurisation des terrains à bâtir sont un problème qui n'a pas de solution miracle.

Il nous importe d'insister sur la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins de la communauté et les intérêts légitimes des propriétaires, ce qui nous amène à devoir trouver ensemble, politique et propriétaire, des solutions contractuelles de préférence, dans un esprit d'autonomie communale, d'équité si l'on veut garantir sur le long terme une qualité de vie dont le terme manque au regard de l'application stricte de cette loi. Dans moins de quinze jours, nous rencontrerons un représentant des services cantonaux en matière de territoire avec qui nous allons devoir trouver des réponses à des questions non seulement d'ordre juridique, mais surtout sur les questions de fond auxquelles nous serons rapidement confrontés dans l'application de la loi.

A l'heure où je vous parle, nous avons déjà identifié toutes les surfaces en zone à bâtir non construites ou pas encore réalisées, avons également fait les calculs de re-dimensionnement, nous avons entamé avec l'aide d'un bureau d'urbanisme une approche d'un éventuel moratoire, certes lourd de conséquence, mais qui permettra non plus d'être continuellement en porte à faux, mais de trouver le moyen, je l'espère, d'éviter ainsi un maximum d'intervenants juridiques, malgré mon utopie vous m'aurez compris, mais de réfléchir et d'agir ensemble afin de préserver au mieux les droits de chacun et l'équité.

➤ Christophe Challande

Déchetterie intercommunale

Voilà presque quatre mois que notre nouvelle déchetterie fonctionne. Le temps de faire le premier point et de récolter les remarques, critiques et suggestions.

Si dans l'ensemble, cette déchetterie donne entière satisfaction à notre population, quelques adaptations seront néanmoins apportées en principe à partir du 1^{er} mai. Le plus grand changement concernera les horaires. Compte tenu que ces derniers n'ont pas été encore validés par les deux municipalités, nous ne pouvons pas vous en donner les détails ce soir. Néanmoins, ils devraient répondre aux attentes d'une bonne partie de nos citoyens.

Les travaux étant terminés, le décompte final devrait bientôt être connu. Il ressort déjà des résultats que cette réalisation ainsi que les différentes acquisitions de matériel rentrent largement dans les montants consentis par les conseils.

Enfin pour clore ce point, il me reste à vous annoncer que la date du vendredi 20 mai prochain a été retenue pour l'inauguration de cette magnifique installation.

Réfection des chemins des Tuilières, Bochet, des Sauges et des Marais

La réfection de ces 3 premiers chemins est terminée. Pour celui des Sauges, nous avons décidé d'attendre la fin des travaux entrepris par la commune de Trélex sur la route reliant leur village à Coinsins pour débiter les nôtres. Ceux-ci devraient pouvoir débiter ces prochaines semaines.

Réfection des façades et améliorations énergétiques de l'enveloppe des logements du centre communal

Maintenant que les façades de ce bâtiment sont comme neuves, nous souhaitons éviter que les locataires entreposent leurs deux roues devant leur entrée respective, comme ça se faisait à l'époque, avec les risques de dégradations que cela comporte pour ces revêtements muraux. Dès lors, afin de leur mettre à disposition un local à vélo adéquat, nous avons envisagé la construction d'un petit local qui sera réalisé en tant que dépendance de peu d'importance. Ce dernier s'intégrera parfaitement à l'espace bâti existant et permettra de régler le parcage de ces deux roues.

Le coût de cette réalisation rentrera dans le montant prévu pour ces travaux de réfection des façades. Le dossier sera dispensé d'enquête selon l'art. 72 RATC.

Travaux de réfection du tapis rue du Château et route de Genolier

Le décompte final de ces travaux exécutés durant l'été dernier démontre un montant bien inférieur à ce qui avait été préavisé. Cette différence s'explique en grande partie par les très bonnes conditions de marché lors des appels d'offre.

Divers bâtiments communaux

Vous avez peut être vu que divers travaux étaient entrepris sur nos bâtiments ces derniers temps. Il s'agit toujours d'intervention visant à réparer les dégâts occasionnés par la grêle de juin 2013.

➤ Claude Bosson

Station de pompage

Le projet ayant suscité quelques interrogations auprès de l'hydrogéologue cantonal, nous nous sommes déplacés auprès du canton pour fournir toutes explications utiles. En finalité, celui-ci a été bien accepté et nous avons reçu l'autorisation d'aller de l'avant. La mise à l'enquête a démarré le 15 mars sur les communes de Coinsins et Genolier et ceci jusqu'à mi-avril. Les travaux devraient débiter début mai.

Rigolette EC

Ce projet a de la peine à avancer, notamment à cause de l'endroit prévu pour le bassin de rétention qui, on peut le comprendre, pénalise quelque peu les propriétaires fonciers. Nous continuons à étudier différentes solutions techniques, mais il ne faut pas s'attendre à un dépôt de préavis pour cette fin de législature.

Renaturation de Calèves

La collecte d'information et l'étude de faisabilité sont en cours. Une synthèse et une présentation sont prévues dans le courant du mois de mai.

Règlement sur la distribution de l'eau

Le règlement étant finalisé, il est entre les mains du canton pour approbation. Dès son retour, les commissions seront approchées pour y donner suite. Nous prévoyons de l'agender pour le Conseil de juin.

3. Préavis No 001/16 – DISREN

Le préavis municipal et les rapports de la commission ad hoc et de la commission de gestion et finance ont été transmis aux membres du conseil. Les membres desdites commissions n'ont rien à rajouter à leur rapport et lisent leur conclusion.

François Blanchoud : nous sommes favorables à ce projet. Il n'y a pas de doute sur le fait qu'il faut accepter cette nouvelle version et aller de l'avant avec ce projet. Nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de douter de nous engager dans ce projet.

Marco Coletta : avec les membres de la commission de gestion et des finances, je vous recommande de voter le Disren. Il y a une chose qui m'inquiète, c'est l'investissement dans l'infrastructure. Je souhaite que le délégué de la commune puisse inciter le Codir d'axer l'action du Disren sur le développement durable, donc à la recherche d'outils qui puissent freiner la croissance et non la doper. Pour mémoire, le budget du PIR prévoyait un total de 526 millions de francs d'investissement dont plus de la moitié pour l'infrastructure routière. Trop d'infrastructure va attirer davantage de population qui nécessitera d'autres infrastructures et on risque de se trouver dans une spirale dangereuse. La dernière chose que je souhaite, c'est que Duillier devienne un jour la banlieue de Nyon.

Le préavis tel que présenté est accepté à l'unanimité.

4. Préavis No 002/16 – Statuts du Conseil régional

Les rapports de la commission ad hoc et de la commission de gestion et finance ont été transmis aux membres du conseil. Les membres de la commission n'ont rien à rajouter à leur rapport et lisent leur conclusion.

Le Syndic : le fait que Commugny ait refusé est un problème légal et non statutaire.

Dario Fossati : je reconnais que ces nouveaux statuts sont un pas favorable pour les petites communes. Je regrette que, selon l'article 18 b des statuts, c'est le conseil intercommunal qui fixe les indemnités des membres du conseil intercommunal et du conseil de direction. C'est de l'auto-attribution et je trouve que ce n'est pas très judicieux.

Le Syndic : plusieurs réflexions ont eu lieu et les statuts ont été élaborés en fonction des remarques faites par toutes les communes, mais je porterai cette remarque au conseil intercommunal.

Dario Fossati : on voit que la majorité des 2/3 des voix peuvent modifier les statuts.

Le préavis tel que présenté est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

5. Préavis No 003/16 – Vente de la parcelle 515 « Villa Bougenier »

Le rapport de la commission de gestion et finance a été transmis aux membres du conseil dont les conclusions sont lues.

Le Syndic : ce préavis peut interpeller quant au choix de la Municipalité de ne pas mettre un prix pour ce bien. La question s'est portée sur une question de transparence. Nous avons discuté avec la commission de gestion et des finances et nous validons la proposition d'amendement. Nous avons déposé un préavis pour demander l'autorisation de vendre avec dans l'esprit que l'argent issu de cette vente soit réinvesti dans du foncier. La question s'est portée sur une question de transparence en disant que nous allons rechercher le meilleur prix et la meilleure offre. La commission a proposé de mettre un barème. Il était important pour la Municipalité de ne pas mentionner un montant pour fausser les différentes offres qui pourraient être présentées.

La commission de gestion et des finances propose un amendement aux points 6 et 7 :

Point 6, Prix de vente. A la fin du paragraphe.

Eliminer « et ceci aux meilleures conditions »

Ajouter « avant adjudication, la Municipalité présentera à la commission de Gestion et des finances les offres reçues et donnera précisions de la procédure suivie ».

Point 7 Conclusions

Le conseil communal de Duillier décide :

Remplacer le point 2 par « d'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle 515 aux meilleures conditions à partir d'un prix plancher de 7% inférieur à l'estimation transmise à la Commission de gestion et des finances le 7 mars 2016. »

Marco Coletta : il nous semblait opportun que la vente d'un bien majeur, tel que la parcelle no 515, se fasse dans le respect des principes de bonne gestion et d'efficacité budgétaire. C'est tout simplement le bon sens qui suggère l'optimisation du prix de vente, la transparence des procédures, l'absence de conflits d'intérêt. La commission de gestion et des finances a trouvé un accord avec la Municipalité pour avoir accès aux offres reçues et à la procédure de vente, avant adjudication et fixer un prix plancher sur le prix de la vente de la parcelle 515.

José Riquez : on a évoqué tout à l'heure un droit de superficie pour 75 ans pour le terrain Malherbe. Bien que la commune n'ait pas vocation d'être une régie immobilière, est-ce que la Municipalité a eu une réflexion sur la possibilité d'un droit de superficie.

Le Syndic : le droit de superficie a sens si on adopte un concept de densification. On s'est dit qu'avec tous les projets à mettre en route sur la commune, il faut mettre le droit de superficie là où il semble le mieux valorisé. En fonction de la parcelle, la Municipalité a fait le choix de vente plutôt que d'un droit de superficie.

Sascha Linder : on a parlé de la LAT et d'un moratoire. Est-ce qu'il n'y a pas un moment donné un problème de conflit. D'un côté on vend, mais il va falloir faire quelque chose sur cette parcelle. Je trouve bizarre de poser un moratoire et de vendre une parcelle constructible qui ne l'est pas.

Le Syndic : nous avons recensé à Duillier les surfaces constructibles ou susceptibles de l'être. Ce n'est pas le cas de la maison Bougenier puisqu'une maison est située sur cette parcelle. La Villa peut être très bien rénovée et ne pas rentrer dans la LAT.

L'amendement de la commission de gestion et des finances au point 6 et au point 7 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Le préavis tel qu'amendé ci-dessus est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

6. Nomination d'un-e scrutateur/trice

Le Président lit une lettre d'Elisabeth Mertens qui, en raison d'un déménagement, a démissionné du Conseil. Pour la remplacer comme scrutatrice, Nathalie Chambaz est élue.

7. Divers et propositions individuelles

Patricia Maye : concernant la LAT, avant on pouvait construire n'importe où. Si on avait su à ce moment-là que tout allait se rétrécir et qu'on ne peut rien construire. Que va-t-il se passer avec la parcelle 9 ? Il y a peut-être une possibilité de construire sur cette parcelle, notamment en bois qui n'est pas trop onéreux. Cela pourrait faire tampon en attendant.

Le syndic : la parcelle 9 est située au milieu du village. Si on ne construit pas sur cette parcelle, on ne pourra pas la dézoner, car on nous demande de densifier. Mais on ne peut pas densifier à Duillier car on dépasse le quota admissible. C'est plus des zones qui doivent être définies en périphérie du village. Duillier, c'est fait d'un centre et d'un extérieur. On ne veut pas augmenter les coefficients avec des bâtiments plus hauts. Je ne pense pas qu'on arrivera à mettre une zone agricole sur cette parcelle. Il faut qu'on trouve des solutions. Nous n'avons pas de solution miracle. Je n'ai pas de réponse à toutes les questions. Il faudra que les partenaires et les politiques se mettent ensemble pour éviter l'ingérence du canton.


Sascha Linder : il y a un plan de quartier qui est déjà signé par le canton pour le cœur du village. Il est peu probable que cela revienne en arrière. Il ne devrait pas y avoir de souci pour les parcelles du centre du village.

Nathalie Chambaz : la sonorisation à l'église n'est pas bonne à l'extérieur.

Claude Bosson : c'est une question de réglage qui sera remédié.

Marco Coletta : au mois de décembre, le Préfet a convoqué un groupe de travail pour discuter de l'implantation des réfugiés dans le district. Le problème des migrants va nous accompagner pendant des années. Le district de Nyon représente le 12 % de la population du canton, mais n'accueille que le 4,5 % des migrants placés dans le canton et ne met que 1,3% des locaux mis à disposition des migrants dans le canton.

Le Président remercie les Conseillers et clôt la séance à 22h22.

Le Président

Willy JAKUES



La secrétaire

Brigitte PEREZ